

## Cantonniers Le salaire de 229 ouvriers revalorisé

La décision du Conseil d'Etat vient de tomber. 229 cantonniers ont obtenu une réévaluation de leur salaire. Cette augmentation récompense les employés qui ont changé de statut, soit que leur charge de travail ait augmenté ou que leur responsabilité ait été élargie.

Ainsi, le salaire des cantonniers se rapproche de celui des maçons ou des menuisiers avec un CFC. La comparaison n'est pas anodine. Pour l'engagement d'un cantonnier, la règle est la possession d'un CFC. Or, à compétence similaire, le salaire n'est pas égal. Les cantonniers titulaires d'un Certificat fédéral de capacité étaient, et restent, moins bien payés que leurs collègues d'autres professions.

Sur le sujet des reclassifications, voir aussi dans nos archives la news du 20 décembre 2005 : «Réévaluations salariales – La Fmef gagne la bataille»